



BUREAU NATIONAL DE LA  
CERTIFICATION EN HYGIÈNE DENTAIRE

NATIONAL DENTAL HYGIENE  
CERTIFICATION BOARD

# 2018 RAPPORT ANNUEL

Du 1er janvier au 31 décembre 2018



**© 2019 Bureau national de la certification en hygiène dentaire**

**75-B chemin Colonnade**

**Ottawa ON K2E 0A8**

**Tél. : (613) 260-8156 Téléc. : (613) 260-8511**

**Courriel : [exam@ndhcb.ca](mailto:exam@ndhcb.ca)**

**[www.ndhcb.ca](http://www.ndhcb.ca)**

**Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit avec la permission de l'auteur.**

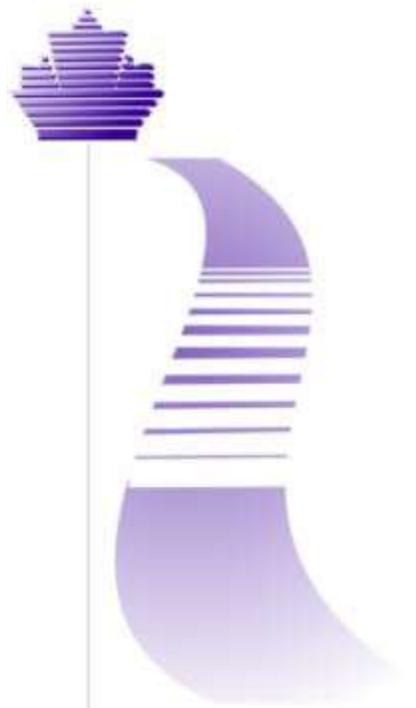


# Table des matières

<b>Nos fins</b> .....	3
<b>Le conseil d'administration de 2018</b> .....	4
<b>Message de la présidente</b> .....	5
<b>Programme de certification nationale en hygiène dentaire</b> .....	6
<b>Admissibilité</b> .....	7
<b>Administration</b> .....	8
<b>Comités du Conseil</b> .....	10
<b>Opérations</b> .....	11
<b>États financiers (Rapport des vérificateurs)</b> .....	14



2018





# Nos Fins

**Le Bureau national de certification en hygiène dentaire existe afin que les organismes de réglementation canadiens, agissant dans l'intérêt public, disposent de mécanismes pour l'évaluation des compétences actuelles en hygiène dentaire en vue d'un investissement rentable de nos ressources.**

Ceci est défini plus spécifiquement, et ce en ordre de priorité, par :

1. Les organismes de réglementation canadiens ont confiance en nos mécanismes d'examens pour évaluer les compétences de base nécessaires pour avoir accès à la pratique.
  - 1.1 Ils reconnaissent que les examens mesurent les connaissances, le jugement et les habiletés en hygiène dentaire en termes d'accès à la pratique et à l'assurance de la qualité.
2. Les candidat(e)s à l'examen sont en mesure de participer au processus d'examen à l'intérieur d'un temps et à un prix raisonnables.
  - 2.1 Ils auront de critères clairs et défendables pour déterminer l'admissibilité à passer l'examen.
  - 2.2 Ils auront des paramètres d'examen clairs, précis et complets.
  - 2.3 Ils auront accès à un examen sans biais ou parti pris.
  - 2.4 Ils recevront des commentaires identifiant leurs points à améliorer.
3. Les formateurs, les personnes œuvrant à l'agrément des programmes d'hygiène dentaire, les professionnels en hygiène dentaire et les organismes professionnels en hygiène dentaire reconnaîtront et se feront les garants de la qualité, la validité et la fiabilité du programme de certification nationale en hygiène dentaire.



2018

# Le conseil d'administration de 2018



## ORGANISMES

Collège des hygiénistes dentaires  
de la Colombie Britannique

Association canadienne des hygiénistes  
dentaires

Collège des hygiénistes dentaires  
du Manitoba

Association des hygiénistes dentaires  
de la Saskatchewan

Collège des hygiénistes dentaires  
de Terre-Neuve-et-Labrador

Collège des hygiénistes dentaires  
de la Nouvelle-Écosse

Conseil dentaire de l'Île-du-Prince-  
Édouard

Représentante du public

Commission de l'agrément  
dentaire du Canada

Collège des hygiénistes dentaires  
du Nouveau Brunswick

Collège des hygiénistes  
dentaires enregistrées de l'Alberta

Collège des hygiénistes dentaires  
de l'Ontario

**Directeur général du BNCHD**

## REPRÉSENTANT(E)S

**Heather Biggar**  
(Présidente)

**Mary Bertone**  
(Vice-présidente)

**Arlynn Brodie**

**Kaitlyn Fieger**

**Daniel Mercer**

**Stacy Bryan**

**Ashley Tierney**

**Natalie Gierman**

**Lee Callan**

**Diane Thériault**

**Rena Schafers**

**Suzanne Fox**

**Doris Lavoie**  
(Jusqu'en novembre 2018)



# Message de la présidente

Le bureau national de certification en hygiène dentaire (BNCHD) se consacre à l'accréditation des praticien(ne)s en hygiène dentaire au Canada et existe pour que les organismes de réglementation canadiens, agissant dans l'intérêt public, puisse offrir des mécanismes de test fiables et valides pour évaluer les compétences des nouveaux diplômés des programmes canadiens et internationaux de formation en hygiène dentaire.

Grâce au modèle de gouvernance par politiques (Policy Governance®) et en maintenant un lien étroit avec les organismes de réglementation provinciaux en hygiène dentaire, la commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), l'association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) et les enseignant(e)s canadien(ne)s en hygiène dentaire, le BNCHD est en mesure d'être à l'affût constant des développements et d'ainsi pouvoir répondre aux besoins de changement en éducation, dans les pratiques et dans la réglementation en hygiène dentaire afin de s'assurer que l'examen demeure pertinent et actuel.

Le Conseil d'administration (CA) est l'organisme chargé de veiller à ce que le BNCHD représente de manière appropriée ses propriétaires légaux et moraux. Il est composé de représentants nommés par chacune des agences nommées ci-dessus. Cette année, le BNCHD accueille un certain nombre de nouveaux gouverneurs de partout au Canada, dont Rena Schafers (Collège des hygiénistes dentaires agréés de l'Alberta), Shelby Hamm (Association des hygiénistes dentaires de la Saskatchewan) et Kathy Peddle (Conseil des hygiénistes dentaires de Terre-Neuve). Je souhaite personnellement la bienvenue à chacune de ces personnes dans l'attente de leurs contributions uniques à la supervision de l'organisation.

Le conseil d'administration du BNCHD est déterminé à assurer l'excellence en matière de gouvernance et est fier d'avoir Susan Radwan de *Partners in Policy Governance®* à titre d'entraîneur et de mentor permanent. Susan possède une expérience considérable en formation, en encadrement et conseillère auprès des bureaux d'administration en Amérique du Nord. Son expertise en gouvernance des politiques s'est avérée une ressource inestimable pour le CA dans sa responsabilité de supervision du BNCHD et de faire progresser ses fins.

L'une des principales responsabilités du CA consiste à surveiller la viabilité financière de l'organisation. Ceci est accompli en partie par la commission d'un audit financier annuel, récemment mené par Baker Tilly (anciennement Collins Barrow). Bien que l'image de marque de la société ait été rafraîchie, le processus et le personnel impliqué dans l'audit annuel demeurent les mêmes que les années précédentes. Les états financiers audités pour 2018 ont été inclus dans ce rapport.

J'ai l'honneur d'avoir terminé ma deuxième année de service en tant que présidente du Conseil. En remerciement du soutien généreux que j'ai reçu, je voudrais exprimer mes sincères remerciements aux membres sortants du conseil, Dan Mercer, Kaitlyn Hebert et Kelly Sloan, qui ont servi cette organisation avec diligence et avec un grand engagement au cours des dernières années. Je tiens également à remercier Mary Bertone, vice-présidente du BNCHD, pour ses services continus, qui a fourni des idées, une sagesse et une expertise dans ce rôle au cours des deux dernières années.

Au nom du Conseil, je tiens à saisir cette occasion pour remercier le comité d'examen, les rédacteurs et réviseurs de questions, la consultante Sylvie Martel et le groupe de validation de la version française pour leur travail fantastique. C'est grâce à leurs engagements collectifs que le contenu, la validité et l'efficacité de l'examen sont préservés.

Au début de 2019, à la suite du départ de notre ancien directeur exécutif, nous avons eu la chance de conserver l'expertise et le leadership de Leacy O'Brien en tant que directeur exécutif par intérim. Parallèlement à la diligence du personnel du BNCHD, Leacy a veillé à ce que ses activités restent stables et que l'efficacité et la performance de l'administration de tous les processus d'examen soient maintenus. Un processus de recherche de cadres est en cours dans le but de sélectionner un leadership permanent pour l'organisation à la fin de 2019.

Nous avons le plaisir de souligner les activités et les résultats des examens du BNCHD dans ce rapport annuel 2018. En tant que conseil d'administration, personnel et bénévoles, nous profitons de cette opportunité pour réaffirmer notre engagement à produire des examens et autres produits afférents, de la plus haute qualité, pour la profession d'hygiéniste dentaire.

Respectueusement soumis,



Heather Biggar,  
Présidente

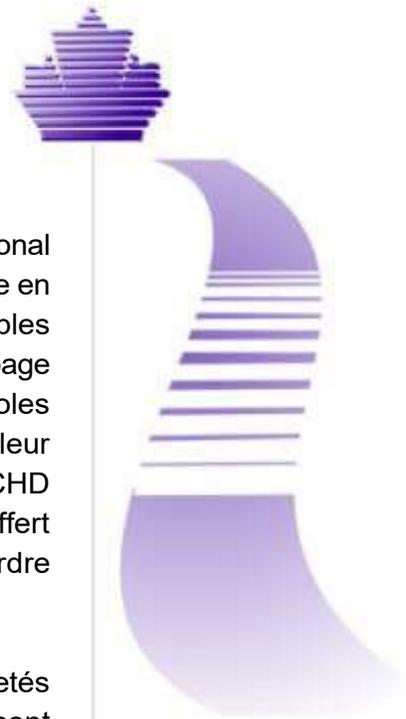
# Programme de certification nationale en hygiène dentaire

Le programme de certification nationale en hygiène dentaire offre le Certificat national en hygiène dentaire, délivré suite à la réussite de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD). Cet examen n'est offert qu'aux candidat(e)s admissibles qui rencontrent les normes minimales de formation en hygiène dentaire (voir page suivante). Il mesure le niveau de connaissances des nouveaux diplômés des écoles de formations en hygiène dentaire canadiennes et ceux et celles ayant obtenu leur formation ailleurs, par rapport aux normes nationales de la profession. Le BNCHD offre également un test d'assurance de la qualité (test d'AQ). Ce dernier n'est offert qu'aux hygiénistes dentaires détenant déjà un permis d'exercer dont leur Ordre professionnel a confirmé l'admissibilité.

Tous les examens évaluent le niveau de connaissances, jugement et habiletés attendu des hygiénistes dentaires canadien(ne)s débutant(e)s. Les examens sont développés de façon à respecter la diversité en termes de culture, de réglementation provinciale/ territoriale, de langue et de besoins spéciaux. Ce processus est extensif et comprend plusieurs contrôles de qualité et diverses étapes de révision. Les examens sont justes et outrepassent les normes en vigueur en termes de *normalisation* (tous sont traités de la même façon), de *fiabilité* (mesures constantes et invariables) et *validité* (nous mesurons effectivement ce que nous visons à mesurer).

Le Certificat du BNCHD est présentement un des critères essentiels pour une première inscription au registre des organismes de réglementation de toutes les provinces canadiennes sauf le Québec. Tous peuvent cependant être confiants que le BNCHD développe et administre un examen écrit fiable et fidèle aux normes pancanadiennes.

Tous les examens sont basés sur le plan directeur du BNCHD qui représente les compétences nationales en matière d'hygiène dentaire pour pratiquer la profession. Le premier profil de compétences en hygiène dentaire a été développé en 1995. La plus récente mise à jour date de 2011 et une nouvelle édition était prévue pour 2016. Le plan directeur est basé sur les plus récentes compétences nationales en matière d'hygiène dentaire découlant des normes nationales de formation et de pratique. Elles ont été revues et validées par des professionnel(le)s en hygiène dentaire représentant tous les domaines de pratique et toutes les régions du Canada. Les organismes de réglementation ont également été consultés afin de s'assurer que les compétences sont le reflet exact de la pratique de l'hygiène dentaire dans toutes les juridictions.



# Admissibilité

## Qui est admissible à l'Examen?

### *Étudiant(e)s d'un programme en hygiène dentaire agréé*

Un(e) étudiant(e) d'un programme en hygiène dentaire agréé par la Commission sur l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par l'American Dental Association Commission on Dental Accreditation (ADA/CODA) peut faire une demande d'admission à l'ECNHD s'il y a confirmation par la direction du programme en hygiène dentaire que l'étudiant(e) aura complété son programme en hygiène dentaire dans les quatre mois qui suivent la date limite de demande d'admission.

### *Personnes diplômées d'un programme en hygiène dentaire agréé*

Un(e) candidat(e) qui est diplômé(e) d'un programme en hygiène dentaire qui était agréé par la CADC ou par l'ADA/CODA, à la date où il/elle a obtenu son diplôme, peut faire une demande d'admission à l'ECNHD.

### *Diplômé(e)s d'un programme en hygiène dentaire non agréé*

Un(e) candidat(e)s qui est diplômé(e) d'un programme en hygiène dentaire qui n'était pas agréé par la CADC ou par l'ADA/CODA, à la date où il/elle a obtenu son diplôme, peut faire une demande d'admission à l'ECNHD une fois la vérification d'admissibilité faite par le BNCHD.

*Tableau 1 des candidat(e)s qui se présenteront à l'examen du BNCHD en 2018-2019*

<b>Éducation</b>			
Éduqué au Canada	698 (97%)	292 (97%)	315 (97%)
Éduqué à l'extérieur du Canada	24 (3%)	8 (3%)	10 (3%)
<b>Aménagement particulier</b>			
Non	704 (98%)	296 (99%)	219 (98%)
Oui	18 (2%)	4 (1%)	6 (2%)
<b>Essais d'examen</b>			
Premier essai	681 (94%)	247 (82%)	281 (86%)
Reprises	41 (6%)	53 (18%)	44 (14%)
<i>Seconde</i>	25	42	29
<i>Troisième</i>	15	10	13
Quatrième	1	1	2
<b>Total</b>	<b>722 (100%)</b>	<b>300 (100%)</b>	<b>325 (100%)</b>

2018

# Administration

Le BNCHD offre des accommodements spéciaux aux candidat(e)s handicapé(e)s ou ayant une difficulté d'apprentissage. Ces accommodements, peuvent comprendre du temps supplémentaire, une salle séparée et, dans certains cas, une version audio. En 2018, le BNCHD a approuvé 31 demandes d'accommodements spéciaux de candidat(e)s ayant présenté une justification adéquate accompagnée de documents probants.

L'an passé, l'ECNHD a été offert en format électronique les 22-23 janvier, 22-23 mai et les 25-26 septembre à différents centres d'examen informatisés, situés dans un rayon de 100k km (1 heure) de toute école canadienne agréée en hygiène dentaire ayant présenté des candidat(e)s pour un examen. Les surveillant(e)s des centres d'examen furent choisi(e)s et ont reçu leur orientation aux lignes directrices d'administration de l'ECNHD par Yardstick Assessment Services (YAS), une compagnie canadienne de testing qui administre nos examens par ordinateurs via un processus hautement sécuritaire.

Nos examens ont également été développés et soumis à un processus de validation statistique rigoureux grâce à l'apport de Yardstick.

Les résultats à l'ECNHD furent ensuite transmis aux candidat(e)s et un résumé cumulatif fut envoyé aux écoles de formation et aux organismes de réglementation participants. Les résultats par numéros d'identité des candidat(e)s, de même que les résultats globaux combinés des différents programmes de formation en HD ont également été publiés sur notre site Web. Il est à noter que tous les résultats de 2018 ont pu être certifiés comme représentant une mesure valide de la compétence des candidat(e)s dans les domaines évalués par l'ECNHD.

Le tableau à la page suivante donne un aperçu statistique des résultats :

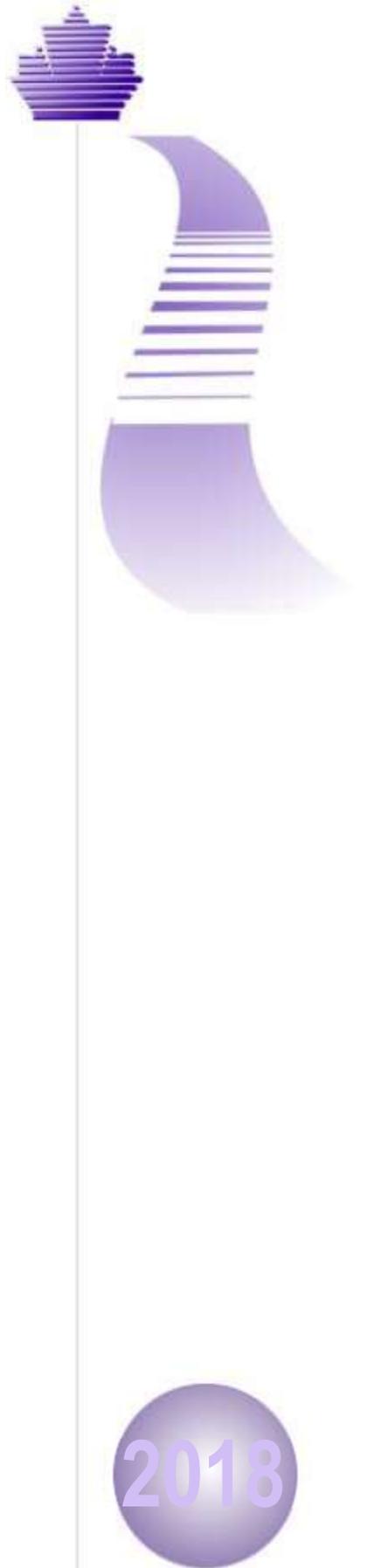




Tableau comparatif des résultats à L'ECNHD pour 2017-2018						
Examen	# de candidats		# de réussites		Taux de réussite	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Janvier	249	273	195	226	78%	83%
Mai	707	721	640	658	91%	91%
Septembre	253	300	186	249	74%	83%
<b>TOTAL</b>	<b>1209</b>	<b>1294</b>	<b>1021</b>	<b>1133</b>	<b>84%</b>	<b>88%</b>

Il y a présentement 29 programmes de formation en hygiène dentaire au Canada (hormis ceux du Québec) dont 21 publics et 8 privés. Tous sont par contre agréés par la Commission d'accréditation dentaire du Canada (CADC).

Selon nos projections approximativement 1 300 candidat(e)s s'inscriront à l'examen de certification nationale en hygiène dentaire en 2019.



# Comités du conseil d'administration

## Comités ad hoc d'appels de décisions formelles

Les comités ad hoc formés suite à un appel d'une décision formelle sont responsables, auprès du Conseil, de toute décision portant sur tout sujet qu'un(e) client(e) du BNCHD désire contester, y compris l'évaluation des demandes de révision des résultats provenant des candidat(e)s ayant échoué à l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD) dans les cas où des irrégularités seraient suspectées ou alléguées.

Il y a eu un appel de résultats d'examen d'une candidate ayant échoué l'examen ECNHD en 2018. La décision du directeur exécutif a été maintenue et les résultats sont restés inchangés.

## Directeur exécutif du comité ad hoc

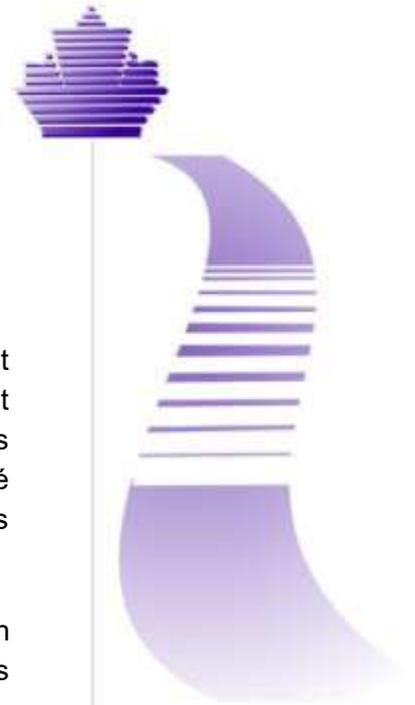
Ce comité a été nommé pour identifier un cabinet de recrutement de cadres et pour collaborer avec le cabinet sélectionné afin d'identifier un candidat approprié pour le poste de directeur exécutif.

## Comité ad hoc des finances

Ce comité a été nommé pour procéder à l'examen périodique des états financiers et des rapports tout au long du mandat du directeur exécutif par intérim.

## Comité ad hoc sur le suivi des politiques

Ce comité a été nommé pour examiner le manuel de politiques existant et le mettre à jour afin de renforcer les directives sur la gouvernance des politiques destinées aux gouverneurs et au personnel.





# Opérations

Le BNCHD a mis en place des mécanismes modernes de développement de questions et d'administration d'examens, combinés à des initiatives telles que la mise en place d'un modèle de gouvernance éprouvé (Policy Governance®), qui permettent à l'organisation de travailler avec succès pour atteindre les fins établies. Plusieurs ressources sont disponibles en ligne pour aider les candidats à préparer leur certification. Ceux-ci consistent de formulaires et des guides d'application, quatre tests préparatifs, un site Web riche en contenu et un système de gestion de base de données complet. En 2018, tous les examens ont été livrés exclusivement sous forme informatique, à l'exception de quelques candidat(e)s requérant des accommodements spéciaux. Nos experts en matière (PME) ont accès au développement et à la révision d'articles en ligne. Un plan de sécurité complet pour les examens et un personnel professionnel capable de répondre aux besoins de tous nos clients renforcent davantage notre engagement envers l'excellence.

## Évaluations d'admissibilité

Le BNCHD est responsable de l'évaluation des demandes d'admissibilité soumises par des personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-agrées par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par l'American Dental Association (ADA) Commission on Dental Accreditation (CODA). Pour déterminer leur admissibilité, nous évaluons la formation académique de chaque postulant(e) selon des critères spécifiques basés sur les normes nationales de compétences en hygiène dentaire en vigueur.

En 2018, nous avons reçu des demandes d'admissibilité de sept personnes formées à l'extérieur du Canada ou des États-Unis. Nous avons achevé l'évaluation de trois candidats sur 2018, qui ont tous été jugés admissibles au BNCHD. Les décisions concernant les quatre autres demandes ont été différées en raison de documents manquants. Nous avons également réalisé 3 évaluations reportées de l'année précédente. Toutes ces demandes d'admissibilité à passer l'examen ont été approuvées.



2018

## Comité d'examen

Les experts en la matière, le personnel et un psychométricien de YAS, ont tenu une réunion de trois jours à Ottawa, poursuivant leur travail pour superviser toutes les activités de préparation et d'évaluation des tests liées à l'élaboration de l'examen. La méthode Angoff modifiée a été utilisée pour déterminer la calibration de nos examens et la note de passage de tou(te)s les candidat(e)s.

## Rédaction de questions d'examen

En 2018, nous avons organisé un atelier de deux jours, consacré à la formation de nouvelles rédactrices. Sur un total de 483 nouvelles questions créées en 2018, 210 ont été produites par ce groupe. Nous avons également organisé deux séances d'examen en groupe pour valider un certain nombre de nouvelles questions. Nous disposons actuellement d'un groupe d'environ 27 expert(e)s en matière d'hygiène dentaire de partout à travers le pays, rédigeant des questions d'examen s'ajoutant à notre banque. À la fin de l'année, notre banque de questions opérationnelles contenait 1 505 questions utilisées dans différentes versions d'examen, ainsi que 1 243 autres à différents stades de production. Ces questions couvrent toutes les compétences identifiées dans notre Plan directeur, y compris les plus sophistiqués basées sur des images/photographies et des radiographies

## Groupe de discussion de la version française

Le groupe de discussion français veille à ce que la traduction française de chaque question reflète le contenu anglais et que chaque question reflète l'enseignement dispensé dans les communautés franco-canadiennes. Il est composé d'expert(e)s bilingues et chevronnées en matière d'hygiène dentaire et accompagnées de notre traductrice officielle. En 2018, le groupe s'est réuni une fois pour examiner la traduction des questions expérimentales. Ce groupe contribue également à l'amélioration continue du lexique anglais-français.





## Outil d'évaluation d'assurance de la qualité

L'outil d'évaluation en ligne d'assurance de la qualité (AQ) que nous avons développé à la demande du College of Dental Hygienists of British Columbia (CDHBC). En 2018, le test a été administré à plus de 1 000 personnes inscrites, en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta.

## Audit de sécurité d'examen

Une vérification complète de la sécurité des examens a été réalisée pour le Conseil national de certification en hygiène dentaire (BNCHD) afin d'identifier et d'évaluer les menaces à leur sécurité et de proposer des recommandations pour atténuer les risques et améliorer la sécurité générale. La vérification a été réalisée en novembre 2018 par Caveon Consulting Services, une division de Caveon Test Security, Caveon LLC. L'audit a révélé des pratiques exemplaires en matière de sécurité des tests ainsi que des possibilités de réduction des risques. Les auteurs ont félicité le BNCHD pour le niveau d'amélioration manifesté depuis son audit et pour le nombre considérable de pratiques exemplaires en place tout au long de ses activités d'évaluation.

2018

# **ANNEXE A**

## **Rapport des vérificateurs**



**National Dental Hygiene  
Certification Board /  
Bureau national de la  
certification en hygiène  
dentaire**

**Financial Statements / États financiers**

**For the year ended December 31, 2018  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**



**National Dental Hygiene Certification Board**  
**Bureau national de la certification en hygiène dentaire**  
**Financial Statements**  
**États financiers**  
For the year ended December 31, 2018  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Contents**

**Table des matières**

<b>Independent Auditor's Report</b>	1	<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>
<b>Financial Statements</b>		<b>États financiers</b>
Statement of Financial Position	5	État de la situation financière
Statement of Changes in Net Assets	6	État de l'évolution de l'actif net
Statement of Operations	7	État des résultats
Statement of Cash Flows	8	État des flux de trésorerie
Notes to Financial Statements	9	Notes complémentaires aux états financiers

**Baker Tilly Ottawa LLP**  
Chartered Professional Accountants  
400-301 Moodie Drive  
Ottawa, ON  
Canada K2H 9C4

**T:** +1 613.820.8010  
**F:** +1 613.820.0465

ottawa@bakertilly.ca  
**www.bakertilly.ca**

---

## Independent Auditor's Report

---

### **To the Members of the National Dental Hygiene Certification Board**

#### Opinion

We have audited the financial statements of National Dental Hygiene Certification Board (the "organization") which comprise the statement of financial position as at December 31, 2018, and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the organization as at December 31, 2018, and its results of operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations.

#### Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the organization in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

#### Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the organization's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the organization or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the organization's financial reporting process.

---

## Independent Auditor's Report (continued)

---

### Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the organization's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the organization's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the organization to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

*Baker Tilly Ottawa LLP*

Chartered Professional Accountants, Licensed Public Accountants  
April 2, 2019  
Ottawa, Ontario

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### **Aux membres du Bureau national de la certification en hygiène dentaire**

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Bureau national de la certification en hygiène dentaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

---

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

---

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly Ottawa s.e.n.c.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
le 2 avril 2019  
Ottawa, (Ontario)

**National Dental Hygiene Certification Board****Bureau national de la certification en  
hygiène dentaire****Statement of Financial Position****État de la situation financière**

December 31

31 décembre

	2018	2017	
<b>Assets</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>Actif</b>
<b>Current</b>			<b>Actif à court terme</b>
Cash	72,006	132,223	Encaisse
Short-term investments (Note 3)	186,000	251,762	Placements à court terme (note 3)
Accounts receivable	1,851	4,940	Débiteurs
Prepaid expenses	31,977	32,102	Frais payés d'avance
	<b>291,834</b>	421,027	
<b>Investments (Note 3)</b>	<b>640,782</b>	894,272	<b>Placements (note 3)</b>
<b>Tangible capital assets (Note 4)</b>	<b>520,670</b>	123,324	<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>
	<b>1,453,286</b>	1,438,623	
<b>Liabilities and Fund Balances</b>			<b>Passif et solde des fonds</b>
<b>Current</b>			<b>Passif à court terme</b>
Accounts payable and accrued liabilities	92,730	45,481	Créditeurs et frais courus
Government remittances payable	15,980	12,907	Remises gouvernementales à payer
Deferred revenue (Note 5)	225,435	194,610	Recettes reportées (note 5)
	<b>334,145</b>	252,998	
<b>Net assets</b>			<b>Actif net</b>
Restricted to legal reserve fund	100,000	100,000	Affecté au fond de prévoyance à des fins légales
Restricted to succession planning fund	100,000	100,000	Affecté au fond de plans de succession
Net assets invested in tangible capital assets	520,670	123,324	Actif net investi en immobilisations corporelles
Unrestricted	398,471	862,301	Non affecté
	<b>1,119,141</b>	1,185,625	
	<b>1,453,286</b>	1,438,623	

On behalf of the Board / Pour le conseil :

\_\_\_\_\_  
Director / Administrateur

**National Dental Hygiene Certification Board**

**Bureau national de la certification en  
hygiène dentaire**

**Statement of Changes in Net Assets**

**État de l'évolution de l'actif net**

**For the year ended December 31**

**Pour l'exercice clos le 31 décembre**

	2018	2017	
	\$	\$	
<b>Net assets restricted to succession planning</b>			<b>Actif net affecté à la planification de la relève</b>
Balance, beginning of year	<u>100,000</u>	100,000	Solde, début de l'exercice
Balance, end of year	<u>100,000</u>	100,000	Solde, fin de l'exercice
<b>Net assets restricted to legal reserve</b>			<b>Actif net affecté au fonds de contingence à des fins légales</b>
Balance, beginning of year	<u>100,000</u>	100,000	Solde, début de l'exercice
Balance, end of year	<u>100,000</u>	100,000	Solde, fin de l'exercice
<b>Net assets invested in tangible capital assets</b>			<b>Actif net investi en immobilisations corporelles</b>
Balance, beginning of year	123,324	128,363	Solde, début de l'exercice
Invested in capital assets	413,125	-	Investissement en immobilisations
Amortization for the year	<u>(15,779)</u>	(5,039)	Amortissement pour l'année
Balance, end of year	<u>520,670</u>	123,324	Solde, fin de l'exercice
<b>Unrestricted net assets</b>			<b>Actif net non affecté</b>
Balance, beginning of year	862,301	761,741	Solde, début de l'exercice
Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year	(66,484)	95,521	Excès (insuffisance) des recettes sur les charges pour l'exercice
Invested in capital assets	(413,125)	-	Investissement en immobilisations
Transfer amortization of capital assets to net assets invested in tangible capital assets	<u>15,779</u>	5,039	Transfert de l'amortissement des immobilisations à l'actif net investi en immobilisations corporelles
Balance, end of year	<u>398,471</u>	862,301	Solde, fin de l'exercice

**National Dental Hygiene Certification Board****Bureau national de la certification en  
hygiène dentaire****Statement of Operations****État des résultats**

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2018	2017	
	\$	\$	
<b>Revenue</b>			<b>Recettes</b>
Examination fees	862,125	810,525	Frais d'examens
Investment income	10,132	11,062	Revenu de placements
Miscellaneous	10,650	8,607	Divers
Prep test	52,626	44,587	Test préparatoire
QA test	126,081	91,522	Test d'AQ
Net gain (loss) on investments	(7,157)	18,724	Gain net (perte) sur les placements
	<b>1,054,457</b>	<b>985,027</b>	
<b>Expenses</b>			<b>Charges</b>
Governance	143,656	95,699	Gouvernance
NDHCE development	262,494	216,631	Développement de l'ECNHD
NDHCE administration	217,271	159,218	Administration de l'ECNHD
Special projects	8,556	30,595	Projets spéciaux
Professional fees	51,356	30,778	Honoraires professionnels
Salaries and benefits	314,005	248,380	Salaires et avantages sociaux
Office administration	67,841	64,103	Administration du bureau
CDAC grant	10,000	10,000	Subvention CADC
Amortization of tangible capital assets	15,779	5,039	Amortissement des immobilisations corporelles
Condominium fees	29,983	29,063	Frais de condominium
	<b>1,120,941</b>	<b>889,506</b>	
<b>Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year</b>	<b>(66,484)</b>	<b>95,521</b>	<b>Excès (insuffisance) des recettes sur les charges pour l'exercice</b>

**National Dental Hygiene Certification Board****Bureau national de la certification en  
hygiène dentaire****Statement of Cash Flows****État des flux de trésorerie**

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2018	2017	
	\$	\$	
<b>Cash flows from operating activities</b>			<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'exploitation</b>
Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year	(66,484)	95,521	Excès (insuffisance) des recettes sur les charges pour l'exercice
Adjustments for:			Ajustements attribuées à :
Fair market value adjustment on investments	30,281	(12,864)	Ajustement de la juste valeur des placements
Amortization of tangible capital assets	15,779	5,039	Amortissement des immobilisations corporelles
	(20,424)	87,696	
Changes in non-cash working capital items:			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :
Accounts receivable	3,089	(4,128)	Débiteurs
Prepaid expenses	125	30,894	Frais payés d'avance
Accounts payable	47,249	(894)	Créditeurs et frais courus
Government remittances payable	3,073	7,127	Remises gouvernementales à paye
Deferred revenue	30,825	26,325	Recettes reportées
	63,937	147,020	
<b>Cash flows from investing activities</b>			<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>
Net purchase (sale) of investments	288,971	(62,948)	Acquisition (cession) nette de placements
Purchase of capital assets	(413,125)	-	Acquisition d'immobilisations
	(124,154)	(62,948)	
<b>Increase (decrease) in cash during the year</b>	(60,217)	84,072	<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</b>
<b>Cash, beginning of year</b>	132,223	48,151	<b>Encaisse, début de l'exercice</b>
<b>Cash, end of year</b>	72,006	132,223	<b>Encaisse, fin de l'exercice</b>

**1. Governing Statutes and Nature of Activities**

The National Dental Hygiene Certification Board (organization) is a non-profit organization incorporated under the Canada Not-for-profit Corporations Act. The organization is exempt from income tax.

The purpose of the organization is:

- to further the public interest by providing a quality assurance mechanism that reflects a national standard for assessment of candidates for entry into the practice of dental hygiene;
- to encourage and facilitate portability between the dental hygiene regulatory authorities in all Canadian jurisdictions;
- to ensure that the rules and regulations governing examinations will provide for the conducting of examinations in a fair and equitable manner;
- to issue national certificates to dental hygienists upon examination in accordance with the recommendations of an Examination Committee established and maintained by the organization; and
- to maintain such register(s) as may from time to time be required.

**1. Statuts et nature des activités**

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (organisme) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'organisme est exonéré d'impôts sur le revenu.

L'organisme a pour objet :

- de protéger l'intérêt public en établissant un mécanisme d'assurance de la qualité qui reflète une norme nationale d'évaluation des candidats et candidates pour l'admission à la pratique de l'hygiène dentaire.
- d'encourager et de faciliter la transférabilité entre les organismes de réglementation de l'hygiène dentaire dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada;
- d'assurer que les règlements qui régissent les examens donneront un administration des examens d'une façon juste et équitable;
- de délivrer aux hygiénistes dentaires des certificats nationaux après examen, conformément aux recommandations du Comité d'examen mis sur pied et soutenu par l'organisme; et
- de tenir les registres qui peuvent être exigés de temps à autre.

---

**2. Accounting Policies****Basis of Presentation**

The financial statements were prepared in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations which are part of Canadian generally accepted accounting principles and include the following significant accounting policies.

**2. Méthodes comptables****Base de présentation**

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

**2. Accounting Policies (continued)****Management Responsibility and the Use of Estimates**

The financial statements of the organization are the representation of management in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations. The preparation of periodic financial statements necessarily involves the use of estimates and assumptions. The major financial areas that require estimates and assumptions are: 1) fair value of financial instruments; and 2) amortization of capital assets. Actual results could differ from management's best estimates and assumptions as additional information becomes available in the future. These estimates and assumptions are reviewed periodically and, as adjustments become necessary, they are reported in the periods in which they become known.

**Financial Instruments***Measurement of Financial Instruments*

Financial instruments are financial assets or liabilities of the organization where, in general, the organization has the right to receive cash or another financial asset from another party or the Board has the obligation to pay another party cash or other financial asset.

The organization initially measures its financial assets and liabilities at fair value, except for certain non-arm's length transactions that are measured at the exchange amount.

The organization subsequently measures its financial assets and financial liabilities at amortized cost, except for investments that are quoted in an active market, which are measured at fair value. Changes in fair value are recognized in excess of revenue over expenses.

**2. Méthodes comptables (suite)****Responsabilité de la direction et établissement de prévisions**

Les états financiers de l'organisme sont la représentation de la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La préparation d'états financiers périodiques comporte nécessairement l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Les domaines financiers principaux qui nécessitent des estimations et des hypothèses sont les suivantes: 1) la juste valeur des instruments financiers, et 2) l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient être différents des meilleures estimations et des hypothèses de la direction à mesure que des informations supplémentaires deviennent disponibles. Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ceux-ci sont effectués dans les exercices au cours desquels ils sont connus.

**Instruments financiers***Évaluation des instruments financiers*

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers d'organisme où, en général, l'organisme a le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre partie ou l'organisme a l'obligation de payer comptant ou un autre actif financier à une autre partie.

L'organisme évalue initialement ces actifs et ces passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des transactions avec lien de dépendance qui sont évalués à la valeur d'échange.

L'organisme mesure par la suite de ses actifs financiers et des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en excès des recettes sur les charges.

## 2. Accounting Policies (continued)

**Financial Instruments** (continued)Measurement of Financial Instruments (continued)

The financial assets and financial liabilities measured at amortized cost consist of cash, accounts receivable, and accounts payable and accrued liabilities.

Impairment

Financial assets measured at cost are tested for impairment when there are indicators of impairment. The amount of the write-down, if any, is recognized in excess of revenue over expenses. The previously recognized impairment loss may be reversed, to the extent of the improvement, directly or by adjusting the allowance account. The reversal may be recorded provided it is no greater than the amount that had been previously reported as a reduction in the asset and it does not exceed original cost. The amount of the reversal is recognized in excess of revenue over expenses.

Transaction Costs

The entity recognizes its transaction costs in excess of revenue over expenses in the period incurred. However, financial instruments that will not be subsequently measured at fair value are adjusted by the transaction costs that are directly attributable to their origination, issuance or assumption.

**Tangible Capital Assets**

Tangible capital assets are recorded at cost. Amortization is based on the estimated useful life of the asset and is provided on a straight-line basis as follows:

Building	2.5%
Computer equipment	33.3%
Furniture and equipment	20%
Leasehold improvements	20%

## 2. Méthodes comptables (suite)

**Instruments financiers** (suite)Évaluation des instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont testés pour la dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs d'une perte de valeur. Le montant de la réduction de valeur, le cas échéant, est comptabilisé en excès des recettes sur les charges. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être inversée, dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement de la provision pour créances douteuses. Le renversement peut être comptabilisé à la condition qu'il ne soit pas supérieur au montant qui avait été précédemment rapporté comme une réduction de l'actif et qu'il ne dépasse pas le coût d'origine. Le montant de la reprise est comptabilisé en excès des recettes sur les charges.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction qui excèdent des recettes sur les charges dans la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à leur juste valeur sont ajustés par les coûts de transaction directement attribuables à leur origine, leur émission ou leur hypothèse.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Il est calculé selon la méthode linéaire comme suit :

Immeuble	2,5 %
Équipement d'ordinateur	33,3 %
Mobilier et matériel	20 %
Améliorations locatives	20 %

**2. Accounting Policies (continued)****Internally Restricted Funds**

Net assets invested in tangible capital assets is comprised of the net book value of tangible capital assets.

The legal reserve fund was established by the board of governors to meet the possible costs of any future lawsuits.

The succession planning fund was established by the board of governors to be used for the position search, negotiation and related activities such as transitioning expenses.

**Revenue Recognition**

The organization follows the deferral method of accounting for revenues. Revenue received in the form of examination fees is recognized in the period to which the fees relate. Fair value changes for investments are recorded as investment income and recognized as revenue in the statement of operations.

**2. Méthodes Comptables (suite)****Fonds affecté d'origine interne**

L'actif net investi en immobilisations corporelles est constitué par la valeur nette comptable des immobilisations corporelles.

Le fond de prévoyance à des fins légales a été établi par le conseil d'administration en cas de poursuites judiciaires futures.

Le fond de plan de succession établi par le conseil d'administration doit être utilisé pour les activités de recherche de poste, de négociation et les activités connexes tels que les frais de transition.

**Constatation des recettes**

L'organisme suit la méthode du report pour enregistrer les recettes. Les recettes reçues sous forme de frais d'examen sont comptabilisées dans la période aux cours de laquelle elles se rapportent. Les changements de la juste valeur des placements sont comptabilisés comme revenu de placements et reconnus comme revenu dans l'état des résultats.

---

**3. Investments**

Investments consist of corporate bonds, provincial government bonds and equity mutual funds which are carried at their fair value of \$826,782, which includes accrued interest. These investments mature between April 2019 and April 2023. The fair values used in these financial statements have been determined at market prices as quoted by investment brokers. As at December 31, 2018, investments totaling \$186,000 (2017 - \$251,762) will mature within a year and have been disclosed as short-term.

**3. Placements**

Les placements sont composés d'obligations corporatives, d'obligations au gouvernement provincial et des fonds de placement qui sont comptabilisés à leur juste valeur de 826 782 \$, qui inclut les intérêts courus. Ces placements viennent à échéance entre avril 2019 et avril 2023. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché fourni par le conseiller en placement de l'organisme. Au 31 décembre 2018, il y a 186 000 \$ (2017 - 251 762 \$) de placements qui viendront à échéance dans un an et sont donc présentés à court terme.

## 4. Tangible Capital Assets

## 4. Immobilisations corporelles

	December 31, 2018 31 décembre 2018			
	Cost/ coût	Accumulated Amortization/ Amortis sament accumulé	Net Book Value/ Valeur comptable nette	
Building	\$ 607,138	\$ 88,871	\$ 518,267	Immeuble
Furniture and equipment	10,431	10,028	403	Mobilier et équipement
Computer equipment	26,917	26,917	-	Équipement informatique
Leasedold Improvements	2,500	500	2,000	Améliorations locatives
	<b>\$ 646,986</b>	<b>\$ 126,316</b>	<b>\$ 520,670</b>	
	December 31, 2017 31 décembre 2017			
	Cost/ coût	Accumulated Amortization/ Amortis sament accumulé	Net Book Value/ Valeur comptable nette	
Building	\$ 196,513	\$ 73,692	\$ 122,821	Immeuble
Furniture and equipment	10,431	9,928	503	Mobilier et équipement
Computer equipment	26,917	26,917	-	Équipement informatique
	<b>\$ 233,861</b>	<b>\$ 110,537</b>	<b>\$ 123,324</b>	

## 5. Deferred Revenue

Deferred revenue represents examination fee monies received in the current period that are related to the subsequent period.

## 5. Recettes reportées

Les recettes reportées correspondent aux frais d'examens reçues durant l'exercice courant mais qui sont reliés à l'exercice subséquent.

**6. Risks and Concentration**

The organization is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the organization's risk exposure and concentrations as at December 31, 2018.

**Credit Risk**

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The organization's main credit risks relate to its accounts receivable.

**Interest Rate Risk**

Interest rate risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. The organization is exposed to interest rate risk on its investments.

**Liquidity Risk**

Liquidity risk relates to the risk that the organization will encounter difficulty in meeting its obligations associated with financial liabilities. The organization is exposed to this risk mainly in respect of its accounts payable and accrual liabilities and its ability to provide the activities related to its deferred revenue.

**Changes in Risk**

There have been no significant changes in the organization's risk exposures from the 2017 fiscal year.

**6. Risques et concentrations de risques**

L'organisme est exposé à divers risques survenant de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition de l'organisme aux risques et de leurs concentrations au 31 décembre 2018.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'un parti à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre parti en échouant son obligation. Les principaux risques de crédit de l'organisme sont liés à ses débiteurs.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses créditeurs et frais courus et son ability de fournir les activités reliées à ses recettes reportées.

**Changement des risques**

Il n'y a eu aucun changement important dans l'exposition au risque de l'organisme depuis l'exercice 2017.